

Observatoire des financements de la France à l'éducation dans les pays partenaires

Edition 2023



L'Éducation est un droit fondamental pour tous, enfants comme adultes. Les récents événements dans différentes régions du monde et particulièrement dans certains pays du Sahel ont conduit la France, pour des raisons politiques et géostratégiques, à suspendre son Aide Publique au Développement (APD) dans plusieurs pays de la région. Ce désengagement de la France signifierait, pour des milliers d'élèves, notamment pour les filles, mais également pour les professeurs et les communautés éducatives, une remise en cause d'une éducation porteuse de progrès social et d'ouverture vers le monde. La France a en la matière le devoir de soutenir ce droit dans tous les pays du monde lorsqu'elle le peut et plus particulièrement aujourd'hui dans les pays du Sahel. Pour la Coalition Éducation, cette responsabilité s'accompagne de la nécessité de faire preuve d'engagements prédictibles et pérennes, et de discernement entre les/ses intérêts géostratégiques et/ou le pouvoir en place dans un pays et la solidarité due aux populations notamment en terme d'accès au droit à l'éducation.

En publiant, comme chaque année, l'Observatoire des financements de la France à l'éducation dans les pays partenaires, la Coalition Éducation propose un état des lieux des différents montants dédiés à l'éducation au sein de l'APD. Au-delà de son aspect quantitatif, la Coalition Éducation entend proposer une analyse qualitative de cette aide et aussi de son évolution. Sa composition, le fléchage des crédits alloués, leur utilisation sont autant d'indicateurs indispensables pour permettre de mieux cerner les réalités. Cela contribue notamment à mettre en lumière les inflexions de la politique française en termes de développement solidaire et de soutien à l'éducation en 2021 pour cette édition.

Historiquement, la France est engagée en faveur d'un soutien à l'éducation mondiale, particulièrement en Afrique. Qu'en est-il en réalité ? Où va cette aide ? Comment est-elle utilisée par les pays qui en bénéficient ?

Pour répondre à ces questions et en avoir une photographie à un instant précis, la Coalition Éducation a souhaité, pour cette édition, aller plus avant sur les financements bilatéraux alloués aux pays partenaires en les analysant au travers de deux prismes :

- Les engagements de la France en faveur du droit à une éducation de qualité tout au long de la vie.
- La non-conditionnalité de l'aide à l'éducation permettant ainsi de garantir le Droit à l'Éducation, indépendamment de considérations géopolitiques ou diplomatiques.

En ces périodes troubles où les conflits dans le monde se multiplient, où l'éducation est mise à mal, il est plus que nécessaire de continuer de soutenir partout où cela est possible son accès et sa qualité. Il s'agit d'un droit figurant dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans la Convention relative aux Droits de l'Enfant, deux textes qui réaffirment le principe de non discrimination. La France signataire de ces deux textes ne peut jouer un rôle de figuration dans ce respect. Elle se doit d'être un modèle pour la communauté internationale en maintenant son aide financière de façon inconditionnelle. Cette solidarité envers les populations et plus particulièrement les jeunes en matière d'accès à l'éducation suppose le financement de projets individuels ou collectifs permettant aux jeunes de développer leur esprit critique, de s'émanciper et de participer à la construction de sociétés pacifiées. Derrière la pérennisation de cette aide, notamment en direction des pays du Sahel, il en va de la place de la France en matière de solidarité mais aussi de son rayonnement à l'international. La Coalition Éducation entend, de son côté, soutenir les sociétés civiles, les établissements scolaires, les structures éducatives, les enseignants et enseignantes qui, au sein de ces pays œuvrent au quotidien pour la réussite des élèves et de tou.tes les apprenant.e.s.

C'est bien pour eux que l'aide est essentielle.



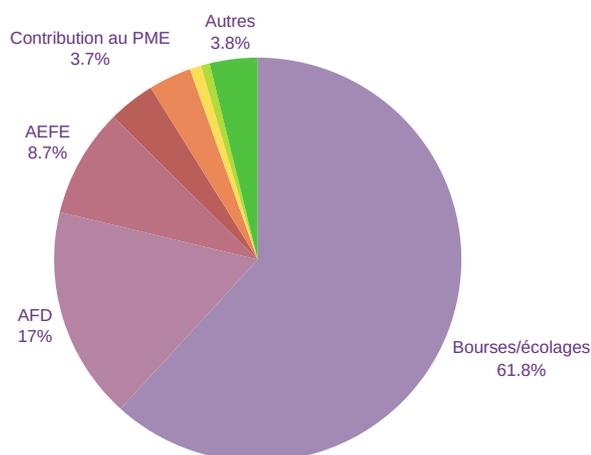
*Par Dominique Bruneau,
secrétaire fédéral, SGEM-CFDT
au nom du COPIL de la
Coalition Éducation*

Budget APD : des chiffres toujours gonflés par les écolages aux dépens de l'aide au développement

En 2021, l'APD éducation déclarée par la France était constituée à 61,7% de bourses et écolages, contre 17% de subventions versées via l'AFD.

Les bourses et écolages, loin de constituer des subventions versées à des projets éducatifs à l'international et donc de constituer "une aide au développement", renforcent toutefois l'éducation au profit du système éducatif français, à l'instar des frais dédiés au système éducatif de Wallis et Futuna et aux établissements scolaires français à l'étranger.

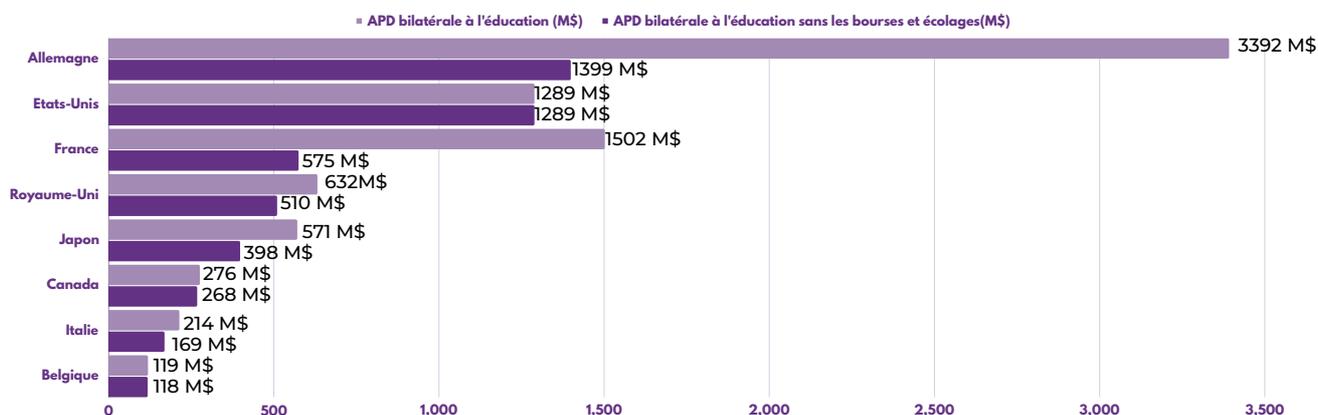
Répartition de l'APD bilatérale à l'éducation de la France en 2021



En retirant ces frais du montant dédié à l'APD éducation, le montant dédié à l'APD bilatérale à l'éducation dans le total de l'APD correspond à 3.1% de l'APD bilatérale totale, un montant bien inférieur à la cible de 10% recommandée par la Coalition Éducation.

Retirer le montant des bourses et des écolages de l'analyse de l'APD bilatérale éducation apparaît d'autant plus pertinent que leur intégration dans le calcul de l'APD semble être un choix politique français, à la différence des États-Unis (qui choisissent de ne pas les intégrer), ou du Canada et de la Belgique (qui, comme la plupart des pays du Comité d'aide au développement (CAD), intègrent les bourses mais choisissent de ne pas intégrer les écolages).

L'intégration des bourses et des écolages dans l'APD éducation, une spécificité française et allemande



L'APD au regard des engagements de la France en faveur d'une éducation de qualité, à tout âge

La France a réaffirmé récemment ses engagements en faveur du droit à une éducation de qualité à travers :

- La Loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOPDSLIM), qui stipule que la France s'efforce de renforcer l'effort «sur l'éducation, la formation professionnelle, l'apprentissage, l'enseignement supérieur, la mobilité internationale des jeunes, la recherche et l'innovation, au profit de l'insertion socio-économique des jeunes».
- Le Conseil présidentiel de développement et les conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement 2023 (CICID) rappellent la priorité donnée à l'éducation en en faisant un des 10 objectifs prioritaires de la politique de solidarité (le 3ème) « Investir dans la jeunesse en soutenant l'éducation et la formation des professeurs dans les pays en développement ».
- La stratégie «Éducation» du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Afin de garantir une éducation de qualité, la formation des enseignant.e.s et le soutien au continuum éducatif constituent des facteurs cruciaux. La LOPDSLIM stipule notamment que

«La France concentre ses efforts à la fois sur l'élargissement de l'accès gratuit à l'éducation de base (éducation primaire et jusqu'au premier niveau de l'éducation secondaire), l'inclusion dans l'éducation, en portant une attention particulière aux filles et aux enfants en situation de vulnérabilité, ainsi qu'à la petite enfance, l'amélioration de la qualité et de l'évaluation des apprentissages et l'émergence d'un enseignement supérieur et de capacités scientifiques de qualité, tout en promouvant le renforcement de la gouvernance des systèmes éducatifs.»

Décryptage : quel soutien à la formation des enseignants ?

La formation des enseignant.e.s constitue un prérequis essentiel pour une éducation de qualité. 387 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, soit 56 % d'entre eux, ne possèdent pas les compétences de base en lecture. Ce chiffre s'élève à 81 % en Asie centrale et en Asie du Sud, à 87 % en Afrique subsaharienne, mais ne représente que 7 % en Europe et en Amérique du Nord.

Parmi les raisons expliquant la faible performance des élèves figure le manque de qualification des enseignant.e.s et la faiblesse des ressources. Au-delà de tout autre facteur scolaire, la qualité de l'enseignement est l'élément le plus important pour l'apprentissage des élèves : garantir la qualité de formation des enseignant.e.s est donc une étape clef afin d'assurer la qualité de l'éducation des enfants et des jeunes. La qualité de la formation des enseignant.e.s passe par l'attention prêtée aux thématiques abordées par les formations ainsi qu'aux méthodologies utilisées. Par ailleurs, conformément au Cadre d'Apprentissage de Qualité, les matériaux utilisés par les enseignant.e.s, la langue d'apprentissage et la planification, l'évaluation et le rapportage jouent également un rôle de premier plan pour garantir la qualité de l'éducation au niveau de l'Enseignement et l'Apprentissage.

Si la consolidation de la formation des enseignant.e.s constitue un engagement de la France, le suivi de ses engagements chiffrés se heurte de prime abord à la superposition des niveaux de redevabilité, rendant les engagements français plus complexes à suivre. La formation des enseignant.e.s constituant une compétence régalienne, sa consolidation passe principalement par la participation de la France aux fonds multilatéraux, en dépit de l'existence de programmes de coopération bilatérale.

La France contribue à ce titre au Partenariat mondial pour l'éducation (PME), dont l'objectif est de mobiliser la communauté internationale pour accroître les efforts de financement pour le développement de systèmes éducatifs pérennes et résilients. En 2021, la France



À ce titre, la France constitue le **4ème** bailleur mondial du PME pour le cycle financier 2021-2025.

Qu'est-ce que le PME ?

Le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) constitue le principal mécanisme multilatéral consacré à l'aide à l'éducation dans les pays en développement, des premières années du cycle primaire jusqu'au secondaire. Depuis 2003, près de 7,09 milliards de dollars ont été investis par le PME dans le secteur de l'éducation. La moitié de ces financements a concerné les pays francophones et plus d'un tiers a bénéficié aux 19 pays prioritaires de l'aide publique au développement de la France.

Outre la contribution de la France à des fonds multilatéraux, la coopération bilatérale de la France dans le secteur de la formation des enseignants passe également par le soutien à des programmes de formation des enseignants - notamment des enseignants de français. En 2021, la France a versé



Si l'analyse des données disponibles pour l'année 2021 permet à la Coalition Education de faire le constat d'une hausse importante des financements accordés au PME et du maintien de programmes de formation à destination des enseignants, il convient de souligner la nécessité d'un meilleur suivi des programmes bilatéraux menés par la France sur ces sujets, et notamment de pouvoir mieux dissocier ce qui relève du soutien à la francophonie et à la diplomatie culturelle française de la formation des enseignants.

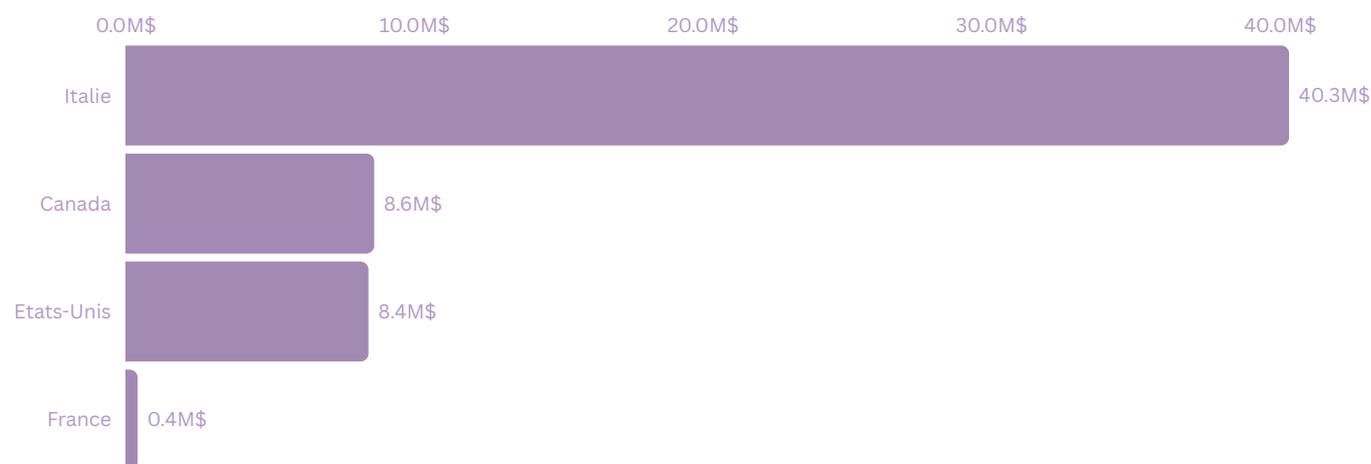
Décryptage : investir dans l'éducation dès la petite enfance

Les recherches sur l'Éducation et la Protection de la Petite Enfance (EPPE) rappellent que l'investissement dans les premières années de la vie, avec des programmes de haute qualité pour la petite enfance, contribue fortement à l'augmentation des capacités de développement des enfants. Les recherches démontrent également son importance, notamment en ce qui concerne la lutte contre les inégalités y compris d'accès à l'école primaire, ses effets sur l'augmentation de la participation à l'école et la diminution des taux de décrochage scolaire. L'éducation des petits enfants est non seulement un levier pour la réussite scolaire des enfants défavorisés, mais également un moyen de lutte contre la mortalité infantile et la maltraitance ainsi qu'un outil pour sensibiliser les parents aux enjeux de l'éducation et à la protection sanitaire de l'enfant.

Malgré des progrès rapides au cours des deux dernières décennies, seuls 37 % des enfants de 3 à 5 ans ont reçu une éducation pré-primaire dans 62 pays à revenu faible ou intermédiaire, avec de fortes inégalités entre pays : au Burkina Faso par exemple, seulement 1 enfant sur 20 fréquente l'équivalent de la maternelle. Moins de 5 % des enfants ont accès à l'école maternelle dans certains pays touchés par un conflit.

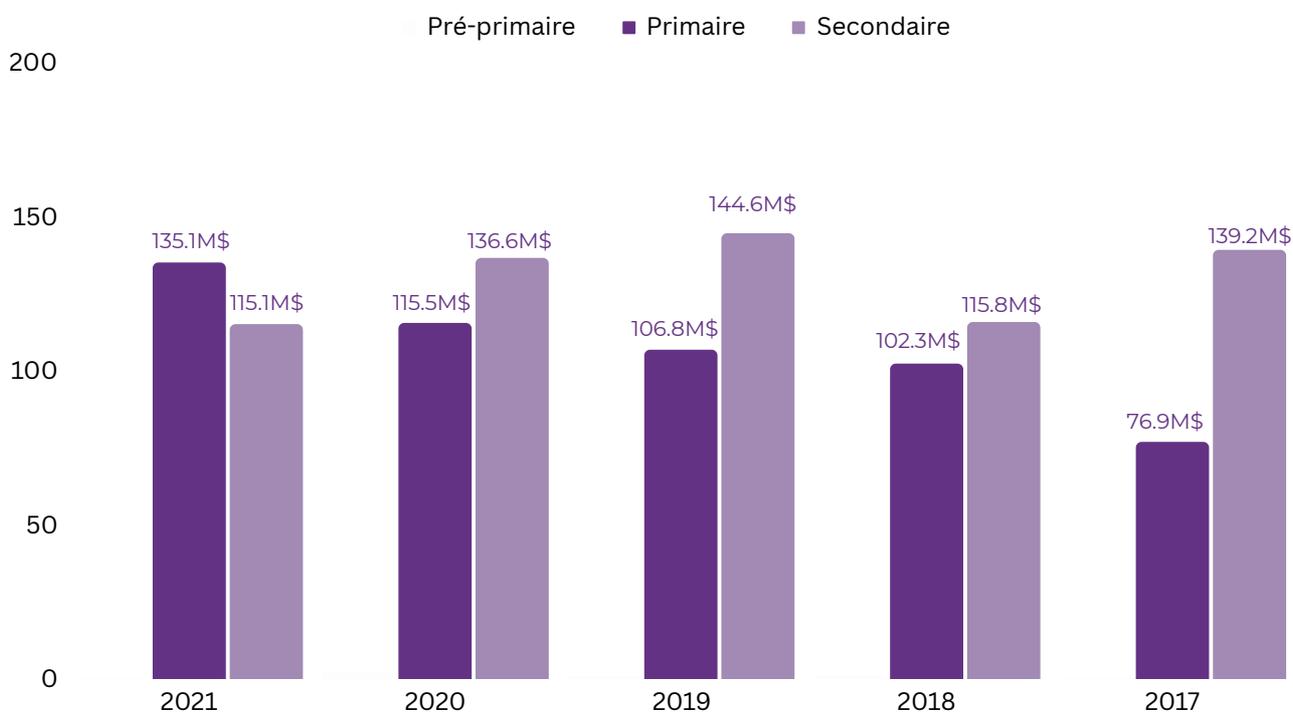
En dépit des engagements français en faveur de l'éducation de base et du pré-primaire, la Coalition Éducation constate la faiblesse des financements APD accordés à l'éducation pré-primaire en comparaison de l'Italie, du Canada et des États-Unis.

Montants accordés à l'éducation pré-primaire en 2021 dans le cadre de l'APD



S'il se dessine bien une relative progression des financements dédiés à l'éducation primaire depuis 2017, force est de constater le déséquilibre entre l'aide consacrée au secondaire et celle consacrée au primaire et a fortiori au pré-primaire. Surtout, le montant de l'aide dédiée à l'éducation de base reste très loin de l'objectif de 10% des financements demandé par la Coalition Éducation.

Évolution des montants dédiés au pré-primaire, au primaire et au secondaire (M\$)



L'APD au regard du droit inconditionnel à l'éducation pour tou.te.s

L'éducation est non seulement un droit humain, mais favorise la promotion de l'égalité de genre, de la santé inclusive, des sociétés pacifiques, de l'adaptation au changement climatique et de la protection des enfants.

Décryptage : la priorité géographique aux PMA et à l'Afrique

La France s'est réengagée sur la priorité aux Pays les Moins Avancés (PMA) et à l'Afrique et l'a réaffirmé dans la Loi du 4 août 2021 (LOPDSLIM) : « concentrer ses efforts sur les pays les moins avancés, et particulièrement sur l'Afrique subsaharienne et le Sahel, tout en faisant de l'éducation en situation de crises une priorité ».

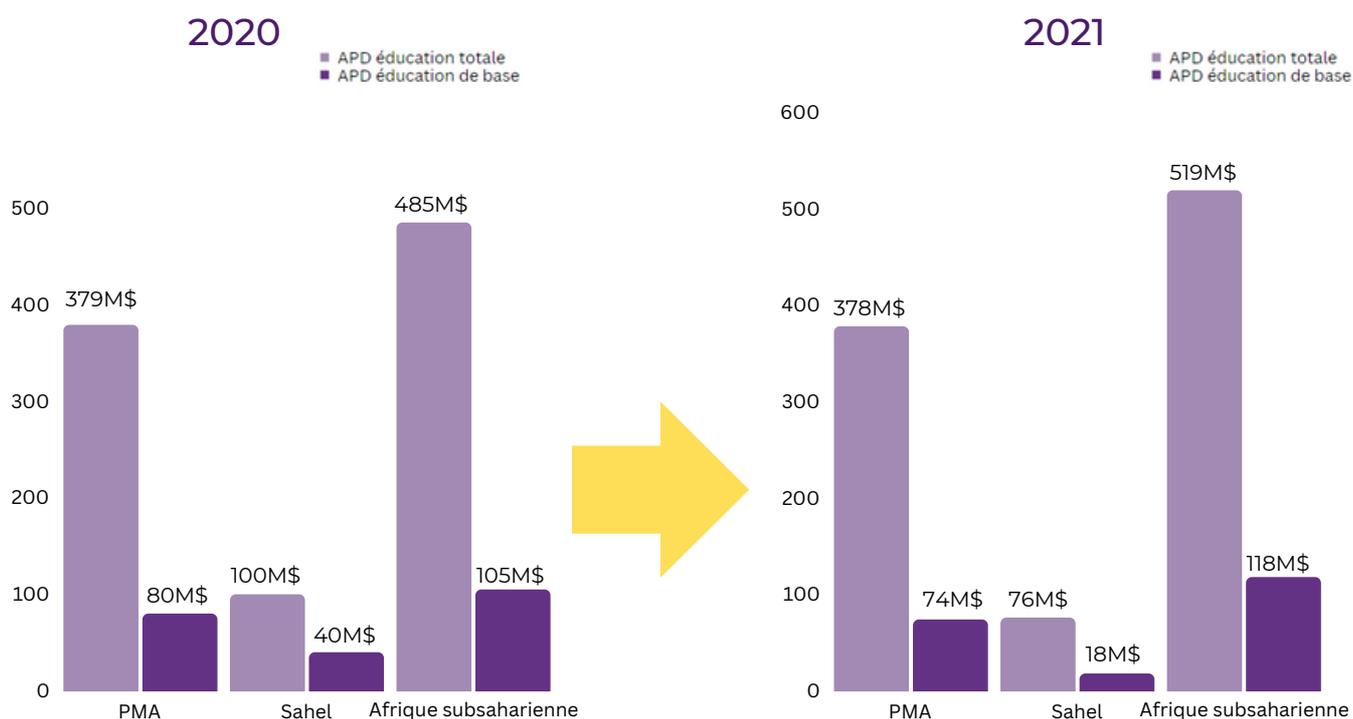
Dans la continuité des engagements français, la part de l'APD éducation de la France allouée à l'Afrique subsaharienne augmente en effet tous les ans depuis 2017. De 26,6% en 2017, elle passe à 34,5% en 2021. Cette hausse significative concerne également la part dédiée aux PMA avec une part croissante, passant de 22% à 25%.

Cependant, si la France figure parmi les plus gros donateurs d'APD éducation en Afrique subsaharienne et PMA, la part allouée à l'éducation de base dans ces régions reste bien inférieure aux autres donateurs, notamment les Etats-Unis (63,6%) et la Norvège (61,6%) ; de même, 19,7% de l'aide française versée aux PMA est allouée à l'éducation de base contre 66% par la Norvège et 65% par la Finlande.

Les populations du Sahel comptent pourtant parmi les plus affectées par le changement climatique et par de violents conflits. Ce sont 2,5 millions de personnes déplacées internes (dont 2,1 au Burkina Faso), près de 7,5 millions en insécurité alimentaire, une agriculture sinistrée par les sécheresses et les inondations, des systèmes de santé affaiblis.

En décryptant les chiffres concernant le Sahel, en 2021, 24,3% de l'APD éducation a été dédiée à l'éducation de base, soit 18,4 millions de dollars. C'est moins qu'en 2020 où la France avait versé USD 40 millions à l'éducation de base soit 39,7% du total de l'APD éducation au Sahel.

Évolution de la répartition géographique de l'APD bilatérale à l'éducation - Focus Afrique subsaharienne, PMA et Sahel



Par ailleurs, la Coalition Éducation constate qu'en 2021, 53,3% de l'aide-projet à l'éducation de la France (le cœur de l'aide, qui transite en grande partie par l'AFD) a été fléchée vers l'Afrique subsaharienne, et 9,2% vers les pays du Sahel.

Décryptage : Priorité à l'éducation en situation de crises

En situations d'urgence, l'éducation est plus que le droit d'apprendre. Elle sauve des vies en offrant une protection physique, psychosociale et cognitive aux enfants et aux adolescent.e.s, leur permettant de se remettre des effets de la crise et de retrouver un sentiment de normalité. L'école protège les enfants des dangers physiques qui les entourent, tels que les abus, l'exploitation, le recrutement dans des groupes armés ou encore le mariage et les grossesses précoces. Elle fournit aux enfants de la nourriture, de l'eau, des soins de santé et des articles d'hygiène indispensables à leur survie et offre également un soutien psychosocial et souvent un apprentissage socio-émotionnel, en leur apportant stabilité et structure pour les aider à faire face aux traumatismes qu'ils vivent au quotidien. Les communautés, les parents et les enfants eux-mêmes donnent la priorité à l'éducation.

La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CIDE) est un texte juridiquement contraignant, qui impose aux États l'ayant ratifiée de garantir les droits des enfants, notamment le droit à l'éducation pour tous les enfants, filles et garçons, dans toutes les situations, y compris de crises.

Pourtant, les enfants vivant dans des pays fragiles ou touchés par un conflit sont deux fois plus susceptibles de ne pas être scolarisés comparé à ceux vivant dans des pays stables.

En 2022, la France a consacré 5% de son aide humanitaire à l'éducation, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA).

Elle a également octroyé 9 millions de dollars sur la période 2021-2022 au fonds Education Cannot Wait, qui ont été suivis en 2023 de l'octroi de 40 millions de dollars supplémentaires.

Si la Coalition Éducation se félicite du récent octroi d'un financement de USD 40 millions de la France à Education Cannot Wait, elle s'inquiète, après l'arrêt des subventions au Mali, de la décision de suspendre l'APD à destination du Niger et du Burkina Faso. Cela compromet la capacité d'action des organisations, nigériennes, burkinabé, comme françaises, de répondre aux besoins des populations très fragiles. La Coalition Éducation s'associe à Coopération Sud pour rappeler que l'APD est au cœur de l'engagement universel pour l'accès aux droits fondamentaux et pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), et qu'aucun objectif politique ou diplomatique ne justifie l'arrêt des financements aux sociétés civiles et aux populations qui en ont le plus besoin.

D'une façon plus générale, la France doit en revenir à une conception de son APD qui n'en fasse pas un instrument de négociation dans les relations internationales mais bien une contribution à la lutte contre la pauvreté, les inégalités, les vulnérabilités aux effets du changement climatique où qu'elles se situent, comme le prévoit la Loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOPDSLIM).

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble de nos membres pour leurs précieuses contributions.

Comité de pilotage de l'Observatoire : BRUNEAU Dominique (SGEN-CFDT), CLEMENT Louise (Coalition Éducation), COUPEZ Carole (Solidarité Laïque), CROS Mathieu (Action Education), MARTIN Vanessa (Action Education), MAUCHE Electre (Coalition Éducation)

CONTACT

Coalition Éducation
53 bd de Charonne
75011 Paris

01 55 25 40 99

www.coalition-education.fr
communication@coalition-education.fr
[@CoalEducation](https://twitter.com/CoalEducation)

